



Contrat de travail à temps partiel absent

Par **tailland sandrine**, le **09/04/2018** à **15:43**

bonjour

pendant 2 ans 1/2 j'ai travaillé sans contrat de travail et à temps partiel malgré mes demandes répétés mon employeur ne me faisait pas de contrat de travail et j'étais donc à sa disposition aux jours et heures qui lui convenaient. Au final j'ai demandé une rupture conventionnelle et aussi et encore mon contrat de travail qu'elle a fini par faire mais anti-daté donc de 2 ans 1/2 que je n'ai pas signé aujourd'hui je souhaite l'attaquer au prud'hommes je voulais savoir si j'ai des chances de gagner merci

Par **P.M.**, le **09/04/2018** à **15:52**

Bonjour,

Le contrat de travail à temps partiel est obligatoirement écrit...

Si vous pouvez prouver que vous deviez vous tenir en permanence à la disposition de l'employeur vous pourriez tenter de demander sa requalification en temps plein par le Conseil de Prud'Hommes...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...

Par **tailland sandrine**, le **09/04/2018** à **16:08**

Merci pour votre réponse, par défaut je venais travailler tous les matins 3 heures et le samedi à midi et demi elle me disait ce que je devais faire la semaine d'après une journée complète au début puis deux demi journée par la suite qui n'était jamais pareil elle me laissait parfois le choix du jour parfois non c'est comme cela l'arrangeait mais je le savais que le samedi midi pour le lundi. C'est même arrivé le jour même pour le lendemain plusieurs fois j'ai noté toutes mes heures mais je travaillais dans un commerce il n'y avait qu'elle et moi de plus elle me déclarer en cesu et sur mes feuilles de salaires il y avait écrit employée familiale alors que je travaillais comme vendeuse et caissière dans un magasin de presse. J'ai contacté un avocat pour lui je suis sûre de gagner ça va me couter 500 euros de ma poche le reste étant pris par l'aide juridique de mon assurance je suis maintenant au chômage à 51 ans et dur dur de retrouver du boulot donc les finances ce n'est pas le top alors je m'interroge sur mes chances de gagner

Par **P.M.**, le **09/04/2018** à **16:20**

Si vous pensez ne pas pouvoir faire confiance à l'avocat, ce n'est pas la peine mais il doit avoir quelques raisons pour vous dire cela même si un procès n'est jamais gagné d'avance...

Par **tailland sandrine**, le **09/04/2018** à **17:08**

merci pour votre réponse c'est vrai on ne peut pas savoir à l'avance j'ai confiance à l'avocate que j'ai rencontré elle connaît ma situation mais pour moi c'est une première je n'ai jamais eu affaire à la justice donc tous ce milieu m'est inconnu et forcément j'ai quelques réticences.
cordialement